

Charge de travail des Maîtres formateurs

L'essentiel de la formation des PES va reposer sur les maîtres formateurs. En attendant la renégociation de la réforme de la formation des maîtres, c'est le moyen de limiter la casse liée à la disparition des IUFM. Toutefois les maîtres formateurs ne pourront pas prendre en charge les étudiants en Master. Le SNUipp 93 sera aux côtés des maîtres formateurs qui voudront s'organiser et résister aux pressions qui pourraient s'exercer pour leur faire accepter une charge de travail exagérée.

La réforme de la formation des maîtres entre en application à la rentrée 2010 : finie l'année en IUFM où l'alternance théorie / pratique était le pilier de la formation de professeur stagiaire. Certes, face à la complexité du métier d'enseignant, cette formation n'était pas complètement satisfaisante mais personne ne souhaitait la voir disparaître au profit d'une formation uniquement universitaire et d'une année de compagnonnage. Le SNUipp combat ce projet de réforme et continue d'exiger son abandon.

Formation : vous avez dit PES, M1, M2...

Qu'en est-il exactement ?

A partir de septembre 2010, deux catégories de personnels vont arriver dans les écoles : les professeurs des écoles stagiaires "PES" issus du concours 2010 sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie et les étudiants en Master 1 ou Master 2 préparant le concours 2011 sous l'égide de l'université.

LES PES

456 PES qui ont réussi le concours en juillet 2010 vont arriver dans les écoles dès le jour de pré-rentrée et subir le nouveau dispositif de formation professionnelle basé sur la responsabilité de classe (2/3) et sur le tutorat (1/3).

Dans notre département, il était impossible de placer tous les PES en tutorat avant la prise en responsabilité d'une classe. Il y a donc deux vagues de PES :

- **La vague A** : 296 PES dans des classes de maîtres formateurs en **tutorat**.
- **La vague B** : 160 PES sur des postes vacants à la rentrée en **responsabilité**.

Pendant leur année de stagiaire, les PES auront différents moments de «formation» :

- **une période de tutorat de 7 semaines** ½ composée d'un accueil de 2 jours dans les classes de Maîtres Formateurs, de 2 jours de regroupement avec l'équipe de formateurs terrain et le mercredi à l'IUFM des modules de formation départementaux (12 h en lecture et maths et 12 h au choix en EPS. Arts Plastiques, Musique, Langue vivante, Sciences et techno).
- **une période de stage** composée d'un stage massé de 60 h (suivant le dispositif stage T1) et de 18 h d'animation pédagogique.
- **une période de stage en responsabilité** avec 6 visites du maître formateur et 2 de PIUFM, les PES étant affectés sur des remplacements longs (15 jours) sauf ceux de la vague B qui auront une classe à l'année. Chaque PES aura un projet de formation individualisé élaboré par l'équipe de formateurs sous la responsabilité d'un IEN et participera à une commission «bilan intermédiaire» et une autre «bilan final».

Organisation de l'année de PES

| | TUTORAT | STAGE 60 h + 18 h | STAGE EN RESPONSABILITE | |
|---------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| VAGUE A | TUTORAT | STAGE EN RESPONSABILITE | STAGE 60 h + 18 h | STAGE EN RESPONSABILITE |
| VAGUE B | STAGE EN RESPONSABILITE | TUTORAT | STAGE 60h+18h | STAGE EN RESPONSABILITE |

Une partie des PES de la vague A effectueront le remplacement des PES de la vague B pendant leur période de tutorat. Nous ne connaissons toujours pas aujourd'hui les modalités de validation de l'année de PES.

LES M1 et M2

Ce sont des étudiants qui sont inscrits à l'université pour préparer un master, il se déroule en 2 ans après la licence.

Dans notre académie, l'université UPEC (Université Paris Est Créteil Marne La Vallée) et l'IUFM offrent des masters professionnalisant aux métiers de l'enseignement et aux concours de recrutement des enseignants.

En M1, les étudiants préparent les épreuves d'admissibilité au concours PE qui se déroulent en septembre de l'année suivante (année de M2). Ils ont durant leur année de M1, deux stages chez des Maîtres d'Accueil Temporaire (MAT) :

- un de 2 semaines de découverte et d'observation.
- un autre de 2 semaines de pratique accompagnée.

En M2, les étudiants admissibles après les épreuves de septembre feront 2 stages :

- un stage de pratique réflexive du métier (15 h d'ateliers professionnels) avec les maîtres formateurs.
- un stage en responsabilité de 2 fois 15 jours (rémunéré) dans des classes de titulaires.

L'année de M2 sera particulièrement chargée avec :

- les épreuves d'admissibilité en septembre.
- la préparation des épreuves d'admission en mai.
- le stage en responsabilité de 2 x 15 jours avec la production d'un écrit réflexif.
- le mémoire de recherche du M2.
- la validation des unités d'enseignement du Master 2.

Le SNUipp 93 a participé à tous les groupes de travail concernant l'organisation de l'année des PES, nous avons obtenu que :

- seuls les maîtres formateurs/DEA/PIUFM interviennent dans la formation des PES (pas de tuteur).
- il n'y ait pas plus de deux PES sur une classe au cours de l'année scolaire.
- des bassins géographiques soient déterminés pour les PES et les maîtres formateurs.
- il n'y ait pas de postes bloqués pour les PES au mouvement complémentaire.
- il n'y ait pas de M2 en remplacement des PES.

Malgré l'aspect professionnalisant que nous avons pu maintenir en Seine Saint Denis avec un accompagnement par des formateurs de terrain qualifiés, on ne peut pas parler d'une véritable formation, notamment à cause de la réduction conséquente de l'apport de l'IUFM.

Il est évident que la mise en place de cette formation

va porter essentiellement sur les équipes pédagogiques des écoles et ne va pas se faire sans dysfonctionnements :

- TROP de PES dans une même école.
- Concentration de PES dans le bassin 1.
- Remplacement dans des classes normalement exclues par la circulaire.
- Risque de voir des PES en difficulté dans les classes.
- Moment de formation annulé pour les PES et /ou les titulaires.

Le SNUipp sera attentif à toutes les situations : soutiendra tous les PES dans des situations difficiles et apportera aide et soutien aux équipes fragilisées par la mise en place de ce dispositif de formation. Tous les dysfonctionnements seront remontés à l'administration et permettront de démontrer que cette nouvelle formation entraîne :

- la disparition de la formation professionnelle en lien avec une formation théorique dans les IUFM,
- la mise en place de personnels non formés dans les classes dès la rentrée,
- la «fabrique» à terme de personnels qui ne seront plus des fonctionnaires par le jeu des «reçus - collés» (futurs titulaires d'un master «métiers de l'enseignement» non reçus aux épreuves finales d'admissibilité du CRPE),
- le 1/3 temps dit «de formation» pendant l'année de PES tellement fragmenté...
- une entrée dans le métier pour les PES difficile voire décourageante.

Tout cela conduira le SNUipp à demander à nouveau l'abandon de cette réforme et l'ouverture de négociations.



La Section Départementale du



Martine Caron
Adjointe en maternelle
Secrétaire Générale
du SNU.ipp 93
Représentante
au CTPD et CDEN

Maria Verdeguez
Directrice
en élémentaire ZEP
Bureau départemental

Muriel SAGET
Adjointe en maternelle
Elue CAPD
Bureau départemental



Natacha Panier
Psychologue scolaire
Elue CAPD

Sébastien Le Bras
Maître E
Elu CAPD
Collectif ASH
du SNU.ipp 93

Alain Kassardjian
Responsable de
la section «retraités»



Nat
Adjo
Elue
Bure

Nac
Maît
à la
Colle
du S

Sté
Adjo
Elue
Bure



Claire Jadaud
Adjointe en maternelle
Elue CAPD

Karine Bontoux
Adjointe en maternelle
Elue CAPD

Maryse Dechâtres
Maître E
Elue CAPD



Rachel Schneider
Adjointe en élémentaire
CTP et CDEN
Bureau départemental

Sylvie Desmaele
Adjointe en CLIN
Trésorière
du SNU.ipp 93
Bureau départemental

Caroline Marchand
Adjointe en élémentaire
Responsable
des élus CAPD
Bureau départemental

